

Privilège—M. Nielsen

M. Pinard: Comment le savez-vous?

M. Nielsen: Parce que le premier ministre l'a dit.

M. Pinard: Pas du tout.

M. Nielsen: Il l'a dit en répondant aux questions aujourd'hui. Il a reconnu que...

M. Pinard: Il a dit qu'il ne le savait pas.

M. Nielsen: ... les documents photographiés hier allaient être modifiés. C'est très clair.

M. Pinard: C'est uniquement ce que vous en avez conclu.

M. Nielsen: A mon avis, en retardant sa décision, la présidence aidera le gouvernement et lui prêtera son appui puisque cela lui donnera tout le temps et tout le loisir de faire imprimer certains changements. C'est précisément ce qui se passe. Plus la présidence attend pour rendre sa décision, plus il est facile au gouvernement d'apporter les changements en question.

Je tenais aussi à faire valoir, madame le Président, que la présidence devrait rendre sa décision d'après les témoignages qu'elles a entendus. Elle a toutes les preuves dont elle a besoin pour prendre une décision. Elle ne devrait pas attendre que le budget soit présenté. La présidence a laissé entendre qu'elle rendrait sa décision un peu avant 6 heures, ce qui me rassure un peu quant au deuxième point que j'ai fait valoir. Mais en ce qui concerne mon premier point, la présidence pourrait fort bien se retrouver dans une situation délicate car on pourrait mettre en doute son impartialité...

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: ... si on considère que plus elle prend de temps pour rendre sa décision, plus il est facile au gouvernement d'apporter ces changements, une éventualité que le premier ministre a clairement envisagée aujourd'hui.

Je demande donc instamment à la présidence de rendre sa décision le plus tôt possible. En fait, elle pourrait, comme cela se fait souvent à la Chambre, nous donner une idée maintenant de la décision qu'elle entend rendre par écrit avant six heures, semble-t-il. Nous nous sentirions beaucoup plus à l'aise de ce côté-ci de la Chambre si nous savions maintenant quel accueil la présidence entend réserver aux instances qui lui ont été faites sur ce qu'on considère comme un abus des privilèges de la Chambre et une violation du serment d'office par le ministre.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, le chef intérimaire de l'opposition officielle (M. Nielsen) joue à la maîtresse d'école, et c'est vraiment inacceptable de le voir évoluer et essayer de vous guider dans votre façon de diriger les travaux de la Chambre. Il semble que sa pratique de jouer à la maîtresse d'école et de vous donner des conseils sur la façon d'agir est révoltante pour des parlementaires qui se respectent. Nous avons pris bonne note de votre intention d'étudier les arguments que vous avez entendus et de rendre votre décision en tout temps, et vous avez indiqué préférablement au plus tard un peu avant 18 heures et nous, nous nous soumettons, bien sûr, par respect pour cette institution et par respect pour vous à cette décision intelligente dont vous nous faites part.

Subsidiairement, le chef intérimaire du parti de l'opposition officielle a mentionné dans la discussion l'histoire du lock-up à l'égard de certains media et députés. Je prétends respectueusement que cela n'a absolument rien à voir avec la Présidence, que vous ne devez vous attacher à ces considérations de quelque façon que ce soit, étant donné qu'il s'agit d'arrangements qui sont conclus strictement au niveau du ministre des Finances (M. Lalonde) et des gens en cause. Cela n'a rien à voir avec la procédure parlementaire ou le Règlement de la Chambre, et je prétends respectueusement, encore une fois, que son argument vous incitant à vous hâter pour rendre votre décision, ce sur quoi nous n'avons aucune objection, soit dit en passant, à cause du retard que cela pourrait impliquer dans un supposé lock-up, n'a rien à voir en cette Chambre, et qu'il ne doit être pris en considération d'aucune façon.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, nous aurions tous certes l'esprit plus tranquille de ce côté-ci de la Chambre et on pourrait ne tenir aucun compte de mes remarques si le leader du gouvernement à la Chambre nous promettait maintenant que la séance à huis clos aura lieu comme prévu à 16 h 30.

Mlle MacDonald: Eh bien?

M. Nielsen: Peut-il nous promettre, madame le Président, qu'elle sera tenue à 16 h 30?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, le député de Yukon (M. Nielsen) a la tête dure. Je viens de dire que la Chambre n'a rien à voir avec le «lock-up». Comment peut-il s'attendre à ce que je réponde à une de ses questions sur le sujet? Ce n'est pas pertinent sur le parquet de la Chambre. La question relative au «lock-up» est décidée entre le ministre des Finances, les députés, les représentants des partis et les media. Alors, il me semble que cela est clair et simple. Je n'ai pas l'intention d'argumenter sur une question de «lock-up». Ce n'est pas pertinent. Alors qu'on cesse de me poser des questions sur le sujet, à mon avis, c'est une perte de temps.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, le fait est que le huis clos n'a pas lieu présentement parce que le gouvernement n'a et n'aura pas fini d'apporter les modifications et parce que plus on lui laissera de temps avant 18 heures, plus il aura la partie belle pour brouiller les pistes.

M. Rossi: C'est votre opinion.

Mme le Président: Eh bien, si jamais j'ai eu des doutes au sujet de l'isolement dans lequel on tient le Président, j'en ai la preuve aujourd'hui. Je n'étais absolument pas au courant qu'un huis clos devait se tenir à 16 h 30, 18 heures ou à n'importe quel autre moment. J'avais plutôt l'impression que le huis clos avait lieu au moment où le ministre prononçait son exposé budgétaire. Aussi ma décision de me prononcer plus tard dans l'après-midi avant 18 heures n'a-t-elle rien à voir avec le huis clos.